

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BEAUSSET**

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 
ID : 083-218300168-20200311-202003113B2-DE

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet : <https://www.ville-lebeausset.fr/>

Considérant le renouvellement des conseils municipaux, et la trésorerie ayant transmis et validé les comptes de gestion, il apparaît opportun de le présenter à l'assemblée actuelle.

Vous remarquerez sur la maquette budgétaire, la page des informations a été complétée manuellement. Les formules de calcul intégrées présentaient des anomalies. Notre prestataire est en train de développer une nouvelle version conforme aux définitions des ratios établis par la D.G.C.T.

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques. La présente note suit la présentation de la maquette budgétaire. Le compte administratif se résume ainsi :

EXECUTION BUDGETAIRE 2019– PRESENTATION GENERALE			
DEP/REC	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	CUMUL
RECETTES	11 963 986.48	3 438 742.94	15 402 729.42
DEPENSES	9 216 515.24	4 672 486.15	13 889 001.39
RESULTAT	2 747 471.24	- 1 233 743,21	1 513 728.03

1 - SECTION FONCTIONNEMENT

A – Les dépenses :

Globalement les dépenses de fonctionnement ont évolué de 4.13 % en 2019. Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au budget 2019 est de 92.31 %. Cette évolution demeure néanmoins inférieure aux prévisions budgétaires 2019 qui étaient de 6.46 %.

Le total des charges de fonctionnement est de 856 € par habitant au Beausset. Le ratio départemental est de 1 092 €, le ratio national de 993 € et le ratio régional de 1 143 €.

Il est à noter que d'une commune à l'autre, la dépense de fonctionnement par habitant varie selon les caractéristiques démographiques, géographiques ou économiques du contexte communal.

PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE						
CHAP.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2019/2018 (en €)	2019/2018 (en %)
O11	CHARGES COURANTES	2 179 450.71	2 203 073.61	2 425 184.42	222 110.81	10.08
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 005 301.50	1 010 280.09	696 188.39	-314 091.70	-31.09
O12	CHARGES DE PERSONNEL	5 170 918.85	4 894 163.22	5 173 114.97	278 951.75	5.70
O13	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNEL (recettes)	525 919.37	316 728.83	405 310.33	88 581.50	27.97
MASSE SALARIALE NETTE		4 644 999.48	4 577 434.39	4 767 804.64	190 370.25	4.16
O14	REVERSEMENT FISCALITE (FPIC + LOGEMENTS)	408 297.89	207 362.01	414 907.42	207 545.41	100.09
66	FRAIS FINANCIERS	169 161.47	159 755.24	152 601.43	-7 153.81	-4.48
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 125.00	290.40	28 820.29	28 529.89	9 824.34
68	PROVISIONS	1 000.00	1 000.00	1 000.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 935 255.42	8 475 924.57	8 891 816.92	415 892.35	4.91
O23	AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT					
O42	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - CESSION ACTIFS	425 293.88	374 929.24	324 698.32	-50 230.92	-13.40
TOTAL FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT (avant affectation)		425 293.88	374 929.24	324 698.32	-50 230.92	-13.40
TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		9 360 549.30	8 850 853.81	9 216 515.24	365 661.43	4.13

1 – Les charges courantes : 2 425 184 € SOIT 26.31 % des dépenses réelles de fonctionnement

En 2019, nous enregistrons une évolution de 10 % après deux baisses significatives en 2017 et 2018. Suite au transfert de la compétence eau à la Communauté d'Agglomération, nous avons dû supporter et régulariser des dépenses de la régie des eaux engagées sur 2018. L'organisation du recensement impacte ce poste de dépenses au niveau des frais de déplacement des agents recenseurs. Nous avons dû faire face aux importantes hausses tarifaires notamment pour l'électricité, le gaz, le carburant et combustible (+16.50%). Est intégrée l'augmentation du nombre d'enfants dans le cadre de la DSP du centre de loisirs sans hébergement notamment pour l'accueil périscolaire et mercredis. Plus aucun enfant ne figure en liste d'attente. Est confié depuis septembre 2019 la surveillance du temps méridien en période scolaire. Les dépenses d'entretien des bâtiments ont évolué de + de 60 % et notamment suite aux pluies importantes à l'hôtel de ville, et aux écoles. Ont dû être engagées pour un montant total de 49 000 € les études obligatoires sur la qualité de l'air dans les écoles, crèche et centre de loisirs sans hébergement, et la mission pour la cession de l'Espace Mistral. Enfin de nouvelles activités pour les activités des clubs ados, découverte et petits baigneurs dont le watergames ont été créées (+ 68 %). Les clubs découverte, ados et petits baigneurs et mercredis animés ont accueillis en 2019, 751 enfants soit + 7.60 % (+53 jeunes). En 2014, nos services accueillait 584 enfants et ados (soit une progression de 28.60 %). La fourrière automobile connaît une évolution importante. La dépense s'est élevée à 17 916 € soit une progression de 15.43 %. La recette perçue est de 16 989 €. Les frais de télécommunication comportent en 2019 le renouvellement des licences Microsoft, noms de domaine ce qui explique la forte hausse de ce poste. Les licences seront désormais imputées au compte 651 pour 2020.

Ce poste représente au Beausset un ratio de 247 € par habitant en 2019. La moyenne nationale des communes de notre strate est de 251 €.

2 – Les autres charges de gestion courantes ou dépenses dites d'intervention : 696 166,59 € soit 7,85 % des dépenses réelles de fonctionnement :

La baisse de ce chapitre provient du transfert de la contribution au contingent incendie transférées au 1^{er} janvier à la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume. En 2019 la participation au SDIS était de 462 067 € (+24.50%). Elle était en 2018 de 372 000 €.

Ce chapitre regroupe les indemnités d'élus, les créances admises en non-valeur, les contributions versées aux organismes publics tels que le SYMIELEC, le SIVAAD, et le PARC REGIONAL de la STE BAUME pour un montant de 157 155 € (soit + 65.72%). (Détail en annexe du CA 2019).

Les subventions au CCAS et à la caisse des écoles ont été réévaluées respectivement de 14.17 %, et de 4.08 %. Enfin, les subventions aux associations (voir annexe détaillée du CA 2019) ont été versées à hauteur de 130 210 €.

3 – Les charges de personnel : 4 767 804.64 € soit 53.62 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le ratio national des communes de notre strate est de 56.46 %. Et par habitant 485 € au Beausset. La moyenne nationale est de 530 €, régionale de 626 € et départementale de 611 €. L'évolution est de 278 951 € en masse brute dont 76 000 € pour le recensement, 35 000 € de régularisation depuis 2018 de la taxe de transport. Sont intégrées les revalorisations indiciaires (PPCR), les avancements de carrière et le recrutement des agents tels que prévus au budget primitif en raison de départ pour admission à la retraite, ou mutation.

NOMBRE D'AGENTS REMUNERES 2014 - 2019								
STATUTS	2016(décembre)	2017(janvier)	2017(décembre)	2018(janvier)	2018(décembre)	2019 (janvier)	2019 (décembre)	ECART en € DECEMBRE 2019/2018
FONCTIONNAIRES	129	129	121	120	120	120	125	4.17
AUXILIAIRES/CONTRATS	15	13	24	22	28	60	11	-60.71
CONTRATS AIDES	30	29	16	16	7	7	13	85.71
TOTAL	174	171	161	158	155	187	149	-3.87

Le tableau présente le comparatif du coût du personnel par statut.

REGIMES	2017	2018	2019	ECART EN €	ECART EN %
FONCTIONNAIRES	4 336 824	4 157 440	4 445 140	287 700	6.92
CONTRACTUELS	342 294	516 461	453 168	-63 293	-12.26
CONTRATS AIDES	445 049	192 260	214 862	22 602	11.76
TOTAL	5 124 167	4 866 161	5 113 170	247 009	5.08

Les postes créés en 2019 :

- 1 chef de police municipale
- 1 agent gestionnaire des marchés publics
- 1 adjoint au responsable des services techniques
- Réintégration d'un agent du patrimoine
- 7 agents arrivant en fin de contrat aidé notamment ont été stagiaires.

Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2014 l'effectif total était de 203 agents tous dorénavant maîtrisés.

4 - Les atténuations de produits : 414 907 €.

Ce chapitre regroupe les dépenses prélevées sur les ressources fiscales notamment. En 2019 notre participation au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est stabilisée à hauteur de 202 670 €.

S'agissant de la pénalité pour la non réalisation des logements sociaux, elle s'est élevée en 2019 à 212 030 € après avoir pu faire déduire un montant de 51 000 € correspondant aux travaux d'extension de réseaux électriques alimentant les logements rue Font Neuve. En 2018 notre pénalité était nulle.

Il est précisé que ces sommes sont prélevées sur les impôts mensuellement.

5 – Les charges financières : 152 601 € soit 1.71 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts. Ces derniers diminuent de 4.48 %. Le ratio par habitant est de 16 € par habitant. La moyenne nationale de notre strate est de 23 € par habitant.

6 – Les charges exceptionnelles : 28 820 €

Il est constaté une importante évolution de ce poste liée au versement à la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume d'une partie de l'excédent de la régie des eaux pour couvrir les restes à réaliser au 31/12/2018. Le montant versé est de 27 112 €.

7 – Les dépenses d'ordre : 324 698 €

Il s'agit des dotations aux amortissements à hauteur de 315 398 €, et des écritures de cession de matériel pour 9 299 €

B – Les recettes :

La vue d'ensemble ci-dessous fait ressortir une baisse de 0.66 % des recettes réelles de fonctionnement due à la diminution de l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération du montant du contingent incendie de 372 000 €.

Le ratio par habitant des produits de fonctionnement est de 925 € . La moyenne départementale est de 1 217 €, la moyenne régionale de 1 274 € et nationale de 1 139 €. Ce qui indique la faiblesse des ressources de la collectivité.

PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE - RECETTE

CHAP.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2019/2018 (en €)	2019/2018 (en %)
70	PRODUITS DES SERVICES	516 472.15	427 176.57	423 706.91	-3 469.66	-0.81
73	IMPOTS ET TAXES	7 323 713.63	7 627 503.25	7 550 386.84	-77 116.41	-1.01
74	DOTATIONS	1 373 625.45	1 379 152.73	1 399 703.86	20 551.13	1.49
75	REVENUS DU PATRIMOINE	94 585.08	98 842.22	90 773.16	-8 069.06	-8.16
O13	ATTENUATION CHARGES	525 919.37	316 905.52	405 310.33	88 404.81	27.90
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 713.63	115 211.90	14 018.72	-101 193.18	-87.83
78	REPRISE SUR PROVISIONS	1 200.00	0.00	15 000.00	15 000.00	
TOTAL RECETTES REELLES		9 861 229.31	9 964 792.19	9 898 899.82	-65 892.37	-0.66
042	OPERAT D'ORDRE	6 291.20	2 938.05	2 648.05	-290.00	-9.87
TOTAL RECETTES AVANT REPRISE RESULTATS PRECEDENTS		9 867 520.51	9 967 730.24	9 901 547.87	-66 182.37	-0.66
002	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	869 843.91	1 280 939.17	2 062 438.61	781 499.44	61.01
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 737 364.42	11 248 669.41	11 963 986.48	715 317.07	6.36
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT		1 376 815.12	2 397 815.60	2 747 471.24	349 655.64	14.58

1 – Les produits des services : 423 706 € soit 4 % des recettes réelles.

Il est enregistré une diminution globale de 3 500 € en raison notamment de la baisse des ventes de concessions cimetièrè (- 10 299 €). Les recettes provenant des repas de cantine sont de 334 272 € soit une évolution de 5.46 % pour 105 106 repas. Les inscriptions aux transports scolaires intramuros uniquement atteignent 10 540 € pour 132 élèves. La participation reversée à la Communauté d'Agglomération est de 14 520 €. La différence étant assumée par la Commune. Les redevances à caractère sportif et de loisirs progressent globalement de près de 17 % en raison de l'évolution importante du nombre d'enfants accueillis.

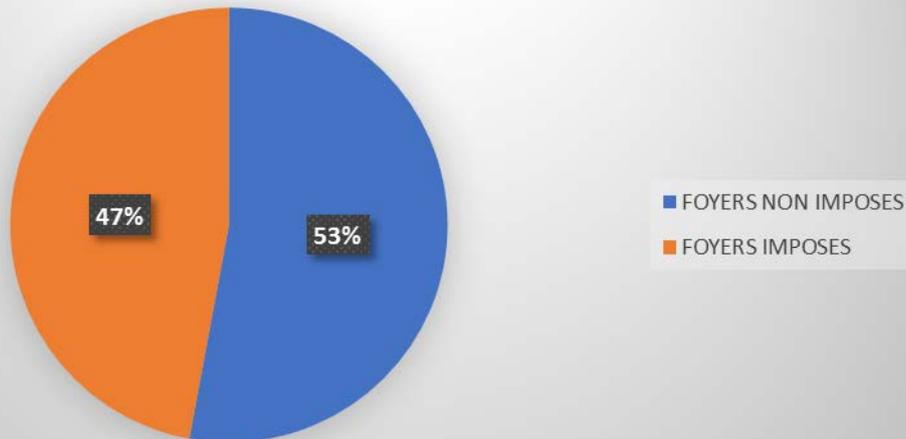
2 – Les impôts et taxes : 7 550 386 €

Il s'agit de la principale ressource de la commune, et représente 76.28 % des recettes réelles de fonctionnement.

La collectivité a perçu un produit des impôts locaux supérieur au montant voté au budget et à celui notifié en décembre par les services de l'Etat. Il atteint 5 408 017 €. (+ 24 274 € que notre produit voté au BP). Le ratio par habitant au Beausset est de 551 €. Le ratio départemental est de 654 €, le régional de 603 € et le national de 492 €. Une régularisation pour 2018 de 12 108 € est également perçue. Le tableau ci-dessous présente les produits votés, et les produits notifiés.

A titre d'information le nombre de foyers fiscaux est de 5 724. La part des foyers non imposés est de 52.90% Le revenu fiscal moyen par foyer est de 28 806 € (la moyenne nationale est de 26 741 €).

FOYERS FISCAUX



FISCALITE 2019								
TAXES	BASES 2019 NOTIFIEES	BASES REAJUSTEES DECEMBRE 2019	ECART DES BASES EN VALEUR	ECART DES BASES EN %	TAUX 2019	PRODUIT VOTE BP 2019	PRODUIT THEORIQUE 2019 (BASE DECEMBRE)	PRODUIT PERCU 2019
TAXE HABITATION	19 152 000	19 133 734	-18 266	-0.10	11.13	2 131 618	2 129 586	2 131 618
TAXE FONCIER BATI	12 434 000	12 507 396	73 396	0.59	24.80	3 083 632	3 107 336	3 107 336
TAXE FONCIER NON BATI	105 700	105 119	-581	-0.55	108.11	114 272	113 644	113 644
TOTAL	31 691 700	31 746 249	54 549	0.17		5 329 522	5 350 566	5 352 598
TAXE HABITATION RES.SECONDAIRE	2 435 813	2 494 070	58 257	2.39	11.13	54 221	55 518	55 419
TOTAL CONTRIBUTIONS	34 127 513	34 240 319	112 806	0.33		5 383 743	5 406 084	5 408 017

S'agissant de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, elle s'est élevée à 728 441 € (- 372 000 €), le contingent incendie étant prélevé.

Les autres recettes fiscales sont composées :

- Des taxes funéraires pour 3 500 €
- Des droits de place pour 96 758 € en progression de 3.37 % recettes des marchés du mercredi, vendredi et dimanche.
- Les droits de stationnement (imputation 7338 au lieu du 7337) pour 16 989 € concernant les fourrières en hausse de 11.71 %. Le solde à charge de la commune est de 4 000 €.
- De la taxe sur les pylônes pour 24 280 €
- De la taxe sur l'électricité pour 259 446 € (baisse de consommation notamment car tarifs en hausse)
- De la taxe de séjour pour 67 627 €. Des régularisations seront portées en 2020.
- Les droits de mutations pour 796 128 €. Après une évolution en 2017 de 160 600 €, en 2018 de 104 473 €, cette taxe connaît une baisse de 4.21 % en 2019. Cette taxe est perçue par le notaire au nom de l'État et des collectivités, dès qu'un bien immobilier change de propriétaire (taux pour la commune 1.20 %- pour le département 4.50 %).

- Enfin, pour la première année, la commune a perçu la taxe pour les pour 137 091 €.

4 – Les dotations et participations : 1 399 703 € (+ 1.49 %)

Ce chapitre représente 14.14 % des recettes réelles de fonctionnement. Il regroupe les dotations de l'Etat, les allocations compensatrices, et diverses participations notamment de la caisse d'allocations familiales.

- Les dotations versées en 2019 d'un montant global de 1 072 905 € représentent 76.66 % de ce poste de recettes.

Par habitant au Beausset, la dotation est de 109 €. La moyenne nationale est de 152 €.

EVOLUTION DES DOTATIONS DE 2014 à 2019							
DOTATIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	ECART 2019/2019 (en €)
Dotation forfaitaire	1 208 845	1 044 390	863 797	774 168	770 187	775 841	5 654
Dotation solidarité rurale ou urbaine	100 496	106 119	125 033	112 530	93 775	62 517	-31 258
Dotation nationale péréquation	136 274	149 331	158 639	181 555	214 065	234 547	20 482
TOTAL DOTATIONS	1 445 615	1 299 840	1 147 469	1 068 253	1 078 027	1 072 905	-5 122

Je rappelle que la loi de finances 2019 prévoyait le gel des dotations forfaitaires. Pour notre commune elle s'est traduite par une nouvelle baisse de 0.48 %. La dotation de solidarité urbaine quant à elle est réduite de près de 34 % pour être supprimée en 2020. La dotation nationale de péréquation servant de variable d'ajustement progresse de 9.57 %.

- Les allocations compensatrices : 154 001 €. Soit + 4.36 %.

Ces produits versés par l'Etat correspondent aux compensations d'exonérations ou de dégrèvements d'impôts accordés par l'Etat, notamment pour les foyers à revenus modestes, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés, personnes âgées de plus de 75 ans... Cependant ces compensations le sont sur la base des taux de 1991, impliquant ainsi une perte de ressources pour la collectivité.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES					
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	2 017	2 018	2 019	ECART 2019/2019 (en €)	ECART 2019/2018 (en %)
748314- compensation ex T.P.	1 326	0	0	0	0
74834- comp exonération taxes foncières	15 492	14 350	15 031	681	4.75
74835- comp exo taxe hab	118 000	133 219	138 970	5 751	4.32
TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICES	134 818	147 569	154 001	6 432	4.36

BASES D'IMPOSITION EXONEREES 2019	BASES 2019	BASES EXONEREES	TAUX	MONTANT IMPOT EXONERE PAR L'ETAT 2019	MONTANT COMPENSE PAR L'ETAT 2019	PERTE REELLE PRODUIT 2019 POUR LA COMMUNE
taxe foncière bâtie	12 507 396	1 063 517	24.8	263 752	5 244	258 508
taxe foncière non bâtie	105 700	16 024	108.11	17 324	9 787	7 537
taxe habitation	19 133 734	2 140 706	11.13	238 261	138 970	99 291
TOTAL	31 746 830	3 220 247		519 336	154 001	365 335

La perte de taxe pour la commune s'est accentuée en 2019 de 10.50 % par rapport à 2018.

- Les autres dotations s'élèvent à 172 797 € dont 120 410 € proviennent de la caisse d'allocations familiales pour les actions municipales en faveur de l'enfance et de la jeunesse, et de diverses participations telles que le fonds de compensation de tva pour 8 340 €, une dotation pour le recensement de 18 397 € et la dotation pour les titres sécurisés (passeports et carte identité) de 12 130 €. En 2019, le service état civil a traité 1 380 cartes d'identité et passeports.

5 – Les revenus du patrimoine : 90 773 €

Il s'agit notamment des biens immobiliers mis en location, des loyers perçus pour les jardins familiaux pour un montant de 89 093 € soit une baisse de 9.86 % en raison de la résiliation des baux de l'immeuble « Portalis » confié en gestion par l'EPF.

6 -Les atténuations des charges : 405 310 €

Il est constaté une évolution de ces recettes de + 27.90 %. Elles sont composées essentiellement du remboursement des indemnités journalières pour maladie ou maternité, paternité et accidents du travail pour 344 412 €, et aussi de la participation aux contrat aidés à hauteur de 60 776 € (93 779 €) soit une baisse de 35.20 %.

7 – Les produits exceptionnels : 14 018 €

Ce poste regroupe notamment les produits perçus :

Des cessions de matériel : pour 9 300 €

- de remboursement des frais de justice et d'astreintes d'urbanisme pour 4 718 €.

Enfin, nous constatons la reprise des résultats antérieurs qui présentaient un excédent de fonctionnement de 2 062 438 € (évolution de 61 %).

La section de fonctionnement se solde à nouveau par un résultat global excédentaire de 2 747 471 € avant couverture du besoin de financement, soit une progression de 14.60 %.

Pour parfaire ces chiffres, une analyse détaillée des charges et des produits vient compléter la présentation du compte administratif 2019.

ANALYSE EQUILIBRES FONDAMENTAUX 2014-2019								
RUBRIQUES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	ECART EN EUROS	ECART 2019/2018 en %
PRODUITS TOTAL DE FONCTIONNEMENT (A)	8 722 839	8 737 112	8 624 041	8 933 303	9 443 463	9 081 330	-362 133	-3.83
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 716 239	8 732 647	8 619 576	8 925 812	9 440 525	9 054 382	-386 143	-4.09
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (B)	8 669 601	8 412 704	8 711 495	8 426 332	8 326 586	8 396 297	69 711	0.84
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 178 734	7 942 428	8 262 219	8 001 038	7 950 657	8 070 599	119 942	1.51
RESULTAT COMPTABLE (A-B)	53 238	324 408	-87 454	506 972	1 116 876	685 033	-431 844	-38.67
VENTILATION RECETTES FONCTIONNEMENT COURANT								
RESSOURCES FISCALES (73)	6 521 032	6 595 584	6 542 795	6 915 416	7 420 141	7 135 479	-284 662	-3.84
Dont impôts locaux	4 485 435	4 954 732	4 967 099	5 079 256	5 271 576	5 420 125	148 549	2.82
Reversement fiscalité groupement	1 128 136	1 130 770	1 049 536	1 099 599	1 099 599	728 441	-371 158	-33.75
Autres impôts	907 461	510 082	526 160	736 561	1 048 966	986 913	-62 053	-5.92
DOTATIONS (74)	1 775 882	1 622 846	1 439 467	1 373 625	1 379 153	1 399 704	20 551	1.49
Dotation Globale de Fonctionnement	1 445 615	1 299 840	1 147 469	1 068 253	1 078 027	1 072 905	-5 122	-0.48
Attribution compensation (impôts)	126 140	130 768	107 536	135 898	148 441	172 858	24 417	16.45
Autres dotations	204 127	192 238	184 462	169 474	152 685	153 941	1 256	0.82
AUTRES PRODUITS	397 927	486 153	578 084	611 057	526 019	514 480	-11 539	-2.19
TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT COURANT	8 694 841	8 704 583	8 560 346	8 900 098	9 325 313	9 049 663	-275 649	-2.96
VENTILATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT								
Achat et charges externe (60/61/62)	2 271 647	2 185 670	2 212 259	2 170 376	2 193 475	2 414 009	220 534	10.05
Frais de personnel	4 713 007	4 640 720	4 733 481	4 644 999	4 577 336	4 767 926	190 591	4.16
Contingents-subventions	834 628	756 694	989 499	858 060	868 268	542 382	-325 886	-37.53
Impôts et taxes	11 357	12 545	11 362	9 074	9 521	11 054	1 533	16.10
Autres charges gestion courante	144 271	141 900	137 880	147 241	142 012	153 806	11 794	8.30
CHARGES FONCTIONNEMENT COURANT	7 974 910	7 737 529	8 084 481	7 829 752	7 790 611	7 889 177	98 566	1.27
RESULTATS								
EXCEDENT BRUT FONCTIONNEMENT	719 931	967 054	475 865	1 070 347	1 534 701	1 160 486	-374 215	-24.38
FRAIS FINANCIERS	200 056	179 199	177 176	169 161	159 755	152 601	-7 154	-4.48
PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 398	17 424	59 232	25 714	115 212	14 016	-101 196	-87.83
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 423	25 700	561	1 125	290	28 820	28 530	9824.34
PRODUITS DES CESSIONS					14 000	9 300	-4 700	-33.57
CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE OU EPARGNE BRUTE	537 850	779 579	357 360	925 774	1 475 868	983 780	-492 088	-33.34
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	534 812	436 538	460 686	479 693	483 845	496 710	12 865	2.66
CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE OU EPARGNE NETTE	3 038	343 041	-103 326	446 081	992 022	487 070	-504 953	-50.90

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – Les dépenses : 4 672 486 €.

Compte tenu des restes à réaliser, le taux de réalisation atteint 98.93 % de nos prévisions.

Elles regroupent les dépenses financières, les dépenses d'équipement brut et les opérations pour compte de tiers

- Les dépenses financières : 607 910 € représentant 13.01 % des dépenses totales.

Cette année, nous avons dû reverser à hauteur de 49 312 € des taxes locales d'équipement, et des taxes d'aménagement perçues les années précédentes notamment en 2014 suite aux dégrèvements accordés par l'Etat.

Suite au transfert de la compétence eau à la Communauté d'Agglomération, nous avons versé l'excédent d'investissement nécessaire à la couverture des restes à réaliser correspondant aux travaux de réseaux d'adduction d'eau potable pour 61 887 €.

Enfin, au chapitre 16, est constaté le remboursement du capital de la dette pour un montant de 496 710 €, soit une évolution de 2.65 %. L'annuité en 2019 est en baisse de 0.21 % et de 12.66 % par rapport à 2014, malgré une évolution de 4.20 % du capital restant dû au 31 décembre.

libelle	2014	2015	2016	2017	2018	2019	ECART 2019/2018 (EN %)	ECART 2019/2014 (EN %)
Encours au 01/01	4 876 126	4 341 314	4 194 776	4 984 092	4 954 398	5 020 553	1.34	2.96
66111 (Intérêts)	201 365	180 650	177 296	170 230	160 499	146 301	-8.85	-27.35
1641 (capital)	534 812	436 538	460 684	479 693	483 845	496 710	2.66	-7.12
TOTAL annuité	736 177	617 189	637 980	649 923	644 344	643 011	-0.21	-12.66
capital au 31/12	4 341 314	4 194 776	4 984 092	4 954 398	5 020 553	4 523 843	-9.89	4.20

Il est rappelé que selon la charte GISSLER, notre encours ne présente aucun risque puisque la totalité de la dette est classée niveau 1 et classe A (aucun emprunt toxique).

- Les dépenses d'équipement brut : 4 007 087 € représentant près de 86 % des dépenses totales.

Les dépenses se déclinent selon les opérations détaillées ci-dessous. Le taux de réalisation des équipements brut est de 99.56 %. Les restes à réaliser s'élèvent à 1 131 666 €. En cours d'achèvement, demeurent la création de l'Espace Culturel et la réalisation des trottoirs du supermarché Casino au CTM.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES 2019

OPERATION	OBJET	BUDGET 2019	CA 2019 (y compris RAR)	TAUX DE REALISATION
201402	P.L.U. ET ETUDES	63 406	54 099	85.32
201701	ACQUISITIONS FONCIERES 2017	1 300	1 102	84.77
201702	CREATION ESPACE CULTUREL (MAC)	2 238 521	2 238 520	100.00
2017023	MISES AUX NORMES BATIMENTS	238 158	235 091	98.71
201704	ADAP 2017	1 050	930	88.57
201802	REHABILITATION PATRIMOINE BATI	67 816	67 816	100.00
201804	EQUIPEMENT CIMETIERE	18 893	18 893	100.00
201805	VOIRIE ET RESEAUX 2018	14 678	14 678	100.00
201806	EQUIPEMENTS SERVICES 2018	137 678	137 551	99.91
201901	RESERVE FONCIERES 2019	1 000	920	92.00
201902	TRANSF.RENOV.BAT.SCOL	504 000	501 787	99.56
201903	LOGEMENTS SOCIAUX	120 000	120 000	100.00
201904	REHABILIT BATIMENTS & ADAP	29 600	29 252	98.82
201905	PREVENTION SECURITE	186 700	186 653	99.97
201906	EQUIPEMENTS SERVICES 2019	141 400	140 692	99.50
201907	VOIRIE 2019	187 300	187 293	100.00
201908	EQUIPT CIMETIERE	73 200	71 809	98.10
TOTAL DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT		4 024 700	4 007 087	99.56
PROGRAMME GENERAL (REMBOURSEMENT TLE - CAPITAL DE LA DETTE- TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE)- VERSEMENT EXCEDENT EAU A LA COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION		698 324	665 400	95.29
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		4 723 024	4 672 486	98.93

- Les opérations pour compte de tiers : 45 180 €

Il s'agit de travaux exécutés d'office pour compte de tiers notamment les opérations de débroussaillage d'une parcelle de terrain privé.

- Les dépenses d'ordre : 12 309 €.

Ces dépenses comprennent l'amortissement des subventions d'équipement (versé en section de fonctionnement) pour 2 648 € et des opérations patrimoniales pour 9 661 € (avances versées aux entreprises dans la cadre du marché de travaux pour la création de l'espace culturel). Le même montant est constaté en recettes d'investissement.

B – Les recettes : 3 438 743 €

Les recettes d'investissement sont constituées des recettes d'équipement, de recettes financières et de recettes provenant de la section de fonctionnement. Le taux de réalisation considérant les restes à réaliser est de 72.81 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT - RESSOURCES 2019				
CHAPITRES	OBJET	BUDGET 2019	CA 2019 (y compris RAR)	TAUX DE REALISATION
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (AVANCES VERSEES COMMANDES IMMO)	41 100	9 661	23.51
10	DOTATIONS-FONDS-RESERVES	767 150	995 553	129.77
13	AMENDES DE POLICE/SUBVENTIONS INVESTISSEMENT/TAXE AMENAGEMENT	1 088 903	988 759	90.80
16	EMPRUNTS	0	0	0.00
4542	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE	51 096	51 096	100.00
TOTAL EXECUTION RECETTES		1 948 248	2 045 069	104.97
040-024	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION (AMORTISSEMENT-CESSIONS)	324 800	324 698	99.97
001	REPRISE EXCEDENT	1 068 976	1 068 976	100.00
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT (pour information)	1 381 000	0	0.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		4 723 024	3 438 743	72.81
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT			-1 233 743	89.34

1 – Les recettes d'équipement : elles sont constituées des seules subventions d'investissement

Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2019.

- Les subventions d'investissement : 988 759 €

Ce sont les subventions notifiées ou versées pour les restructurations des écoles, l'espace culturel par l'Etat, le Département et la Région. Sont également perçues le produit des amendes de police pour 55 757 € (à noter une baisse conséquente de 35.36 % par rapport à 2018. Nous avons perçu 86 248 €).

Elles permettent de financer à hauteur de 24.68 % les dépenses d'équipement brut.

2 - Les recettes financières : 995 552 €

Elles intègrent le fond de compensation de TVA pour 134 227 €, la taxe d'aménagement pour 392 175 € (soit une évolution de 36.42 % justifiée par les constructions des vents d'anges et des coquelicots) et de l'excédent de fonctionnement capitalisée pour 469 149 € (en nette progression de 373 274 €).

Les opérations pour compte de tiers : 51 096 €

Ce chapitre (45) enregistre le remboursement des travaux effectués d'office pour le débroussaillage d'une parcelle de terrain privé.

3 - Les recettes provenant de la section fonctionnement :

Il s'agit des dotations aux amortissements et des écritures de cessions d'immobilisations pour un montant total de 324 698 € €.

Enfin, le solde d'exécution positif de l'année antérieure est reporté à hauteur de 1 068 975 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement se solde par un besoin de financement de 1 233 743 € qui sera couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement.

Il est précisé que le virement prévisionnel inscrit au budget 2019 était de 1 381 000 €.

Pour achever la présentation, ci-dessous tableau retraçant la répartition des dépenses de 2014 à 2019

